

**Département de la Mayenne**  
Commune de Bazougers

Date de convocation :  
27/03/2023

Nombre de conseillers :

# Conseil Municipal

En exercice : 15  
Présents: 13  
Votants: 13

## Séance du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 <sup>ème</sup> adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. LE GROS Mickaël	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. HEVIN Alain, M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. DOUILLET Bertrand

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2023
2. Vote des taux d'imposition 2023
3. Affectation du résultat 2022
4. Vote du budget primitif 2023 Lotissement des Roseaux
5. Vote du budget primitif 2023 Commune
6. Amortissement de la salle des sports : choix de la durée
7. Vote des subventions aux associations communales
8. Chantier argent de poche - année 2023
9. Ressources Humaines : création de grade
10. Questions diverses

## Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 7 mars 2023 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,  
**DECIDE** : d'approuver le compte rendu du 7 mars 2023

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### **Ajout à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Changement de fournisseur pour le contrat gaz à la salle des associations

**DECIDE** : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour du point ci-dessus

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### **DCM 2023-019 : Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur les taux d'imposition pour 2023.

Voici les taux pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.12 %
- Taxe d'habitation : 19.97 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les taux présentés ci-dessus pour l'année 2023.

### **DCM 2023-020 : Affectation du résultat 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Affecte le résultat comme suit :

↳ Investissement dépenses compte 001 : 59 124.05 €

↳ Investissement recettes compte 1068 : 358 998.05 €

↳ Fonctionnement recettes compte 002 : 180 078.52 €

### **DCM 2023-021 : Vote du budget primitif 2023 Lotissement des Roseaux**

Après avoir examiné les propositions du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote et arrête le budget primitif 2023 du Lotissement des Roseaux comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses 305 382.52 €

Suréquilibre recettes 310 954.76 €

- Section d'investissement :

Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 285 972.38 €

**DCM 2023-022 : Vote du budget primitif 2023 Commune**

Après avoir examiné les propositions du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote et arrête le budget primitif 2023 de la Commune comme suit :

- Section de fonctionnement :

Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 1 076 519.00 €

- Section d'investissement :

Équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 762 470.00 €

**DCM 2023-023 : Amortissement de la salle des sports : choix de la durée**

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du versement de la participation à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour les travaux de construction de la salle des sports, nous devons amortir cette dépense. Le montant total de la dépense est de 315 148.22 €.

Monsieur le Maire propose aux élus d'amortir cette dépense sur 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Défini la durée de 30 ans pour l'amortissement de la participation versée à la CCPMG pour la construction de la salle des sports.

**DCM 2023-024 : Vote des subventions communales**

Madame Pelmoine présente les travaux de la commission vie associative et sportive concernant les subventions 2023 attribuées aux associations. Madame Pelmoine explique que la commission a privilégié les associations de Bazougers.

		Montant accordé
	arbre de Noël et transport	17 €
	classes déplacées avec au moins 1 nuitée et sorties pédagogiques	43 €
	<b>soit</b>	<b>60 €</b>
<b>APEL</b>	Montant plafond, par enfant inscrit à la	
<b>ECOLE PRIVEE</b>		

	rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	
	arbre de Noël et transport	17 €
	classes déplacées avec au moins 1 nuitée et sorties pédagogiques	43 €
	<b>soit</b>	<b>60 €</b>
<b>OCCE ECOLE PUBLIQUE</b>	Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	
	FUTSAL Bazougers	1 000 €
	FOOTBALL CLUB	1 500 €
	GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES (subvention fonctionnement)	300 €
	ASSOCIATION DE PECHE	300 €
	TENNIS DE TABLE	600 €
	LES AMIS DES VIEILLES PIERRES BAZOUGEROISES	300 €
	Handball	300 €
	Foyer des jeunes	800 € (600 € pour aménagement et 200 € de fond de caisse)
	Portage des repas Bazougerois	2 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 100 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,

### DCM 2023-025 : Chantier argent de poche : année 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous allons accueillir des jeunes pendant les vacances de printemps, été et à la Toussaint pour réaliser différentes missions sous la responsabilité du responsable technique et qu'il est nécessaire de leur verser des indemnités.

Vu la proposition de la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez de mettre en place un chantier « argent de poche » sur la commune de Bazougers sur l'année 2023,

Vu le dispositif concernant l'ensemble des adolescents de 16 à 18 ans pour effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnité portée à 15€/jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'indemniser les jeunes pour 5 demi-journées effectuées le matin de 9 h 00 à 12 h 00 sur la base de 5,00 € de l'heure.

### DCM 2023-026 : Ressources humaines : création de grade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

et après en avoir délibéré,

Article 1 : Objet

Le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé à compter du 1er janvier 2023 à temps complet à raison de 35 (heures hebdomadaires).

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

### DCM 2023-027 : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 4 avril 2023 afin de prendre en compte la modification du grade temps d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs modifié, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 4 avril 2023

<i>Grade</i>	<i>Statut</i>	<i>Position</i>	<i>Temps de travail</i>
Filière administrative			
Rédacteur	Titulaire	En disponibilité	35 heures
Rédacteur	Titulaire	Activité	35 heures
Rédacteur	Contractuel	Activité	35 heures
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité	35 heures
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	Activité	35 heures
Agent de maîtrise	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	8 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	16 heures
Filière animation			
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures

### [DCM 2023-028](#) : *Changement de fournisseur pour le contrat gaz à la salle des associations*

Monsieur le Maire informe les élus que depuis de nombreuses années la Commune a un contrat avec Butagaz pour la fourniture de gaz de la citerne de la salle des associations.

Actuellement, nous payons 2 655 € TTC la tonne avec Butagaz.

Nous avons été démarchés par l'entreprise Vitogaz, il nous propose un contrat avec un montant de 1 249.56 € TTC la tonne. Auquel il faudra ajouter : un abonnement de 100 € HT par an auprès de Vitogaz et la cotisation de 80 € par an auprès de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

Nous mettons en moyenne 1.6 tonne par an. Le contrat avec Vitogaz nous ferait économiser environ 2 000 € TTC à l'année.

L'entreprise Vitogaz se charge des démarches de résiliation auprès de Butagaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le changement de fournisseur pour le gaz de la salle des associations,
  - Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Vitogaz.

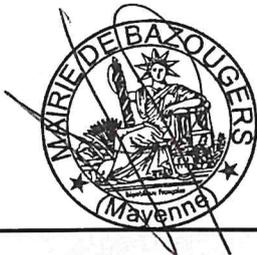
Questions diverses :

- Mayenne Habitat est revenu vers nous en début 2023 concernant la construction de logements sociaux pour la 3ème tranche de la rue des Orchidées. Ils nous ont fait part de leur préférence à construire ces logements au niveau du lotissement des Roseaux. Compte tenu du faible coût du rachat du terrain par la société Mayenne Habitat par rapport aux coûts réels, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette localisation.

**Prochain conseil fixé au mardi 9 mai.**

La séance est levée à 23 h 00, le 4 avril 2023  
Fait et délibéré le 4 avril 2023.

Le Maire,  
Jérôme Landelle



*Séance du 4 avril 2023*  
*Délibérations prises du n° 2023-019 à 2023-028*

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2023-019	Vote des taux d'imposition 2023
2023-020	Affectation du résultat 2022
2023-021	Vote du budget primitif 2023 Lotissement des Roseaux
2023-022	Vote du budget primitif 2023 Commune

2023-023	Amortissement de la salle des sports : choix de la durée
2023-024	Vote des subventions communales
2023-025	Chantier argent de poche : année 2023
2023-026	Ressources humaines : création de grade
2023-027	Modification du tableau des effectifs
2023-028	Changement de fournisseur pour le contrat gaz à la salle des associations

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	<i>Absent excusé</i>	JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent excusé</i>
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël			